

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 février 2025 à 19 h 30**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint, est également présent.

25-02-036

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- L'ajout d'un point ayant pour titre : « 2.3.1 Adoption du premier projet du Règlement 2025 - Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2501) »
- Le retrait d'un point ayant pour titre : « 14.3 Service bénévole hospitalier de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska *inc.* – Demande de commandite »

ADOPTÉE

25-02-037

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et des séances extraordinaires du 20 janvier 2025 et du 03 février 2025.

ADOPTÉE

25-02-038

Règlement no. 2025- Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2501) – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 2017-316 concernant le zonage.

ADOPTÉE

Règlement no. 2025- Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2501) – Dépôt du projet de règlement

Le greffier adjoint constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de règlement modifiant le règlement de zonage, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

25-02-039

Adoption du premier projet du Règlement 2025-Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2501)

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2501).

Ce projet consiste à modifier la grille de spécifications de la zone 508-Ha du règlement de zonage 2017-316 afin de permettre la classe d'usage « H9 – Habitation multifamiliale isolée, jumelée ou en rangée de 9 logements et plus », la modification de la marge de recul latérale et la modification de la hauteur maximale pour cette classe d'usage.

ADOPTÉE

Dépôt de procès-verbaux de correction – Règlement 2024-471 – Dépôt

25-02-040

Approbation de la liste de destruction documentaire

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver la liste de destruction documentaire soumise par l'adjoint à la gestion documentaire.

ADOPTÉE

25-02-041

Règlement no 2025 – Projet modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement no 2018- 334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations.

ADOPTÉE

Règlement no. 2025 – Projet modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations - Dépôt du projet de règlement

Le greffier adjoint constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

25-02-042

Modification calendrier des séances 2025

ATTENDU le calendrier des séances adopté en vertu de la résolution no 24-12-482;

ATTENDU QU'en raison de la période de mise en candidature en vue des élections municipales de novembre 2025, aucune séance ne peut être tenue entre le 3 octobre et le 2 novembre 2025;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, il est nécessaire de tenir une séance ordinaire par mois ;

ATTENDU QUE la résolution 25-01-006 plaçait la séance ordinaire en septembre 2025, ce qui avait pour effet qu'aucune séance n'était prévue en octobre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'abroger la résolution 25-01-006 et de tenir une séance ordinaire le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19h30 en remplacement de celle initialement prévue dans la résolution 24-12-482 et qui devait avoir lieu le mardi 14 octobre 2025.

ADOPTÉE

25-02-043

Promesse d'achat vente de terrain – Autorisation de signature

ATTENDU la volonté du BUREAU VÉTÉRINAIRE PLESSIS-VIC INC d'acquérir un terrain de la Ville situé sur la rue Saint-Jean Baptiste Nord ayant le numéro de lot 6 648 358;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer la promesse de vente du terrain, l'acte de vente ainsi que tous documents reliés à la vente de ce terrain. Le prix de vente est de 7\$ / pied carré \$, plus taxes applicables, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente, à être remis par le notaire au vendeur après l'enregistrement de cet acte sans inscription préjudiciable à mes droits. La superficie approximative du terrain est de 33 480 pieds carrés.

ADOPTÉE

25-02-044

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 14 janvier 2025 au 09 février 2025 389 293,32 \$
- nos S12934 à S12936 & M3184 à M3204 & A55067 à A55124

Chèques annulés :

- En date du 14 août 2023 au 21 décembre 2024 (17 500,47\$)
- nos M3175, A53434, A53628, A53848, A54007, A54095, A54097, A54175, A54184 et A54240

Dépôt salaires :
-périodes 2025-02 à 2025-05

ADOPTÉE

25-02-045

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 10 février 2025 1 398 039,84\$
- nos S12937 à S13023 & A55125 à A55187

ADOPTÉE

25-02-046

Augmentation de la limite de la carte de crédit – Loisirs

ATTENDU la résolution 21-04-096 ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la limite fixée pour le compte relié à la carte de crédit du Directeur des loisirs soit augmentée à 3 000\$

ADOPTÉE

25-02-047

Avis de facturation – Services de justice municipale

ATTENDU le *Règlement sur le financement des services de justice municipale*;

ATTENDU l'avis estimatif de facturation émis par Justice Québec pour l'année 2025 pour financer la fonction des juges municipaux;

ATTENDU QU'on prévoit aussi un ajustement à la fin de la période de référence en fonction des données réelles comptabilisées;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer en quatre versements égaux la facture de 17 726,57\$ au ministre des Finances pour la tenue par un juge municipal du Québec des séances de cours municipales.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers – Festival du cheval au 30 juin 2024 – Dépôt

25-02-048

Service de dépôt à toute heure ou pour traitement différé

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière, Mme Louise Bergeron, ainsi que le maire, M. Gilles Fortier, à signer la nouvelle convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé;

QUE les personnes désignées soient :

- Cynthia Rodrigue (loisirs)
- Frédéric Lecours (loisirs)
- Stéphanie Bergeron (Administration)
- Annie Lemay (Administration)

ADOPTÉE

25-02-049

Embauche d'un employé temporaire occasionnel - loisir

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de monsieur Jocelyn Sévigny en date du 10 février 2025, en tant qu'employé temporaire occasionnel au sein du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire.

Que les conditions d'embauche de ce salarié soient établies selon la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

25-02-050

Éclairage DEL pour le garage municipal

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de Électricité Denis Pellerin inc. pour l'installation des systèmes d'éclairage au DEL au garage municipal;

LE TOUT pour un total approximatif de 4 784.03\$, plus taxes applicables, duquel nous devons soustraire une aide financière de 3 582,78\$ provenant du programme d'Hydro-Québec et que le directeur des travaux publics, Dave Leclerc, soit autorisé à signer la demande;

QUE cette dépense soit financée à même la subvention d'Hydro-Québec pour les projets d'éclairage au DEL et à même le règlement 2023-436 décrétant une dépense et un emprunt de 511 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du garage municipal.

Que la trésorière soit autorisée à payer cette dépense.

ADOPTÉE

25-02-051

Achat de potence au garage municipal

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter la soumission de LAM-É ST-PIERRE pour l'acquisition et l'installation d'une potence autoportante pour un coût de 20 756\$, plus taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

25-02-052

Délégation de compétence – Collecte des plastiques agricoles – MRC de l'Érable

ATTENDU QUE le 15 juin 2022, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs a assujéti les produits agricoles au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RRVPE);

ATTENDU QU'un programme de récupération et de valorisation a été mis en œuvre le 30 juin 2023, tel qu'exigé à l'article 53.1.10 du RRVPE;

ATTENDU QU'en vertu du RRVEP, l'organisme de gestion reconnu (OGR) par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs est AgriRÉCUP;

ATTENDU QUE la MRC est tenue de signer une entente de partenariat avec l'OGR pour que les municipalités puissent continuer de collecter les plastiques agricoles chez les agriculteurs de leur territoire;

ATTENDU QUE les agriculteurs souhaitent avoir un service de collecte directement sur leur site;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville possède actuellement la compétence en matière de gestion des matières résiduelles (excluant la collecte sélective);

ATTENDU QUE le conseil de la MRC considère opportun de continuer d'offrir la collecte chez l'agriculteur par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC de L'Érable par les municipalités d'Inverness, Laurierville, Lyster, Plessisville, Princeville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax et Villeroy (municipalités participantes) pour la signature d'une entente de partenariat avec AgriRÉCUP;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a fait parvenir une entente ayant pour objet la délégation à la MRC de L'Érable de la compétence des municipalités participantes pour la signature d'une entente de partenariat avec AgriRÉCUP;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'Entente intermunicipale pour la signature d'une entente de partenariat avec AgriRÉCUP de la MRC de L'Érable 2025-2028;

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution à la MRC de L'Érable et aux 10 municipalités locales de ladite MRC.

ADOPTÉE

25-02-053

Demande d'occupation du domaine public – 42 rang Isidore Blier

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a adopté le règlement No 2017-313 concernant l'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE la présente demande a pour but de permettre l'installation d'une conduite de drainage en dessous du chemin du Rang Isidore-Blier;

ATTENDU QUE cette conduite de drainage va recevoir le drain de fondation de la nouvelle résidence projetée;

ATTENDU QUE le coût des travaux d'excavation d'installation de cette conduite de drainage et de pavage est à la charge du demandeur;

ATTENDU QUE ces travaux devront être exécutés selon les directives du directeur des travaux publics;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 42 rang Isidore Blier, la demande d'occupation du domaine public présenté par Monsieur Sébastien Martineau et par Madame Sabrina Perron afin de permettre l'installation d'une conduite de drainage en dessous du chemin du Rang Isidore-Blier aux conditions mentionnées précédemment.

ADOPTÉE

25-02-054

COMBEQ – Congrès annuel

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil autorise Michel Carignan, directeur du service de l'urbanisme, et Nancy Croteau, technicienne en aménagement, urbanisme et inspection municipale à participer au congrès 2025 de la COMBEQ qui aura lieu à Québec du 10 au 12 avril 2025;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergements, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

25-02-055

Entente avec le Club de hockey Le Titan – Premier versement pour la saison 2024-2025

ATTENDU la résolution no 20-02-054 autorisant une entente de 5 ans avec le club de hockey Le Titan ;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le versement d'une tranche de 13 000 \$ pour la saison 2024-2025 ;

D'AUTORISER la trésorière à faire ce versement.

ADOPTÉE

25-02-056

Politique de remboursement des frais de non-résident utilisant le service des loisirs de Victoriaville

ATTENDU la résolution 23-03-126;

ATTENDU la hausse des tarifs de la Ville de Victoriaville et ceux de la Ville de Princeville ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter la politique suivante en matière d'accès aux services des loisirs de Victoriaville :

Lorsqu'un résident de Princeville :

- 1) Inscrit une personne mineure à une activité de loisirs sportive à Victoriaville ;
- 2) Que cette activité n'est pas offerte par le service des loisirs de Princeville ni par aucune autre ville avec laquelle Princeville a une entente de réciprocité ;
- 3) Et, qu'il a payé les frais de non-résident ;

Le résident de Princeville se verra rembourser par la Ville de Princeville la somme de 250 \$ sur présentation de la preuve du paiement de la taxe de non-résident versée à la Ville de Victoriaville lorsque cette taxe n'est pas sujette aux taxes provinciale et fédérale et il se verra rembourser la somme de 300\$ lorsqu'elle est sujette aux taxes provinciale et fédérale.

ADOPTÉE

25-02-057

Troupe Quapla – Demande de gratuité de salle

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande de la Troupe de théâtre Quapla;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince pour les représentations du spectacle ainsi que pour les 5 soirées de répétition. La réservation de la salle devra être coordonnée avec le service des loisirs.

ADOPTÉE

25-02-058

Association régionale de loisir pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec – Demande d’aide financière

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d’aide financière présentée par ARLPHCQ;

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d’octroyer un montant de 250 \$ à l’Association régionale de loisir pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec. D’autoriser la trésorière à effectuer ce paiement.

ADOPTÉE

25-02-059

Mouvement des Cursillos – Demande de gratuité de salle

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de gratuité de la salle Pierre-Prince à l’occasion du grand rassemblement du mouvement des Cursillos du diocèse de Nicolet le 6 décembre 2025;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d’octroyer la gratuité de la salle.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l’article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

25-02-060

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, Directeur général
et greffier adjoint

Gilles Fortier, maire